

COMMUNE DE RANGIROA
Polynésie française

Tuamotu et Gambier

SUBDIVISION 19
ARRIVÉE LE

29 AOUT 2024

N°..... / SAITG

Effectif légal du Conseil : 27
Membres en exercice : 27
Ont pris part à la délibération : 26
Dont (5) procurations

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 aout 2024

N°39 / 2024

Portant modification du budget PRINCIPAL 2024

Le Conseil Municipal de la commune de RANGIROA, régulièrement convoqué, conformément à l'article L. 2121-12 du CGCT, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur MARAEURA Tahuu, Maire.

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 17 AOUT 2024

Nom, Prénoms et fonctions	Fonction	Prst	Abs	Procuration à
M. MARAEURA Tahuu	Maire	X		
Mme. TETUA Martine	1 ^{ère} adjointe	X		
M. TETOKA Temeehu	2 ^{ème} adjoint	X		
M. MARITERAGI Tamatoa	3 ^{ème} adjoint	X		
Mme. TOOMARU Sylvia	4 ^{ème} adjointe	X		
M. TEHAU Auguste	5 ^{ème} adjoint	X		
M. CADOUSTEAU Victor	6 ^{ème} adjoint	X		
Mme. PETIS Simone	7 ^{ème} adjointe		X	MARITERAGI Tamatoa
Mme. TIARE Paai	8 ^{ème} adjointe	X		
M. METUA Marere	Maire délégué de Tikehau	X		
M. TETUA Edgar	Maire délégué de Mataiva	X		
M. MAI Julien	Maire délégué de Makatea		X	TEHAU Auguste
M. HARRYS Manuera	Conseiller municipal	X		
Mme. OPUHI Tarome	Conseillère municipale	X		
M. MAURI François	Conseiller municipal	x		
Mme. KAUA Sylvie	Conseillère municipale	X		
Mme. FAREEA Loyna	Conseillère municipale	X		
Mme. TETUA Justine	Conseillère municipale		X	
M. TETIHIA Pierre	Conseiller municipal		X	MARAEURA Tahuu
Mme. TETUIRA Jeanne	Conseillère municipale	X		
Mme. TEIVAO Heiura	Conseillère municipale	X		
M. MARE Jonathan	Conseiller municipal		X	FAREEA Loyna
M. TERIIATETOFA Frédéric	Conseiller municipal	X		
M. TETUA Félix	Conseiller municipal		X	TAIRANU Teanuanua
M. TAIRANU Teanuanua	Conseiller municipal	X		
Mme. TEINAORE Manuarii	Conseillère municipale	X		
Mme. TEHAAMOANA Tepoe	Conseillère municipale	x		

Présents : 21

Absents : 06

Ont donné procuration (conformément à l'article L2121-20 du CGCT) : 05

Secrétaire de séance : FAREEA Loyna

Le conseil municipal,

Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française (CGCT) ;
après en avoir délibéré,

Article 1 : Adopte la modification du budget PRINCIPAL 2024 de la commune comme suit :

RECETTES FONCTIONNEMENT

Imputation	Libellé	Montant
7083	Locations diverses	9 000 000
74838	Fonds nationaux de Péréquation (FPIC)	3 220 000
752	Revenus des immeubles (location)	1 500 000
775	Produits des cessions d'immobilisation (vente matériel)	1 600 000
777	Quote-part des subv. d'invest. transférée au cpte de résultat	3 000 000
TOTAL		18 320 000

DEPENSES FONCTIONNEMENT

Imputation	Libellé	Montant
6532	Indemnités fonction élus	-2 500 000
023	Virement à la section d'investissement	17 820 000
6811	Dotations aux amortissements	3 000 000
TOTAL		18 320 000

RECETTES INVESTISSEMENT

Imp - Opération	Libellé	Montant
1347-1949	FIP - Plan de gestion des déchets	-2 300 000
1312-2222	DDC - Acq navire de liaison RANGIROA	17 813 000
1311-2222	DETR - Acq navire de liaison RANGIROA	15 402 000
1312-2437	DDC - Acquisition tracteur Mataiva	2 310 000
1312-2446	DDC - Acq pelle hydraulique drague 18T Rangiroa	15 370 000
1312-2447	DDC - acq camion benne basculante 6m3 Rangiroa	11 615 000
021	Virement de la section de fonctionnement	17 820 000
28158	Amort. des immo. Autres	3 000 000
TOTAL		81 030 000

DEPENSES INVESTISSEMENT

Imp - Opération	Libellé	Montant
2031-1949	FIP - Plan de gestion des déchets	-2 900 000
2182-2222	DDC/DETR Acq navire de liaison RANGIROA	33 650 000
2135-2227	ETAT/PAYS - Construction abri survie MATAIVA	-5 000 000
2183-2329	FIP - Acq système informatique	-3 093 000
2182-2437	DETR/DDC - Acquisition tracteur Mataiva	2 323 000
2135-2442	DETR/DDC - Construction hangar technique Tiputa	-1 000 000
2182-2446	DDC - Acq pelle hydraulique drague 18T Rangiroa	30 750 000
2182-2447	DDC - Acq camion benne basculante 6m3 Rangiroa	23 300 000
21534-2438	DETR - Extension 2 centrales solaires Avatoru	620 000
2158	Acq. matériel (autres)	-620 000
13911	Amort - reprise subventions ETAT	3 000 000
TOTAL		81 030 000

Article 3 : Monsieur le Maire et Madame la trésorière des archipels de la Polynésie française sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

La présente délibération mise au vote à main levée est adoptée comme suit : Pour : 26 / Contre : 00

Conformément à l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales, le maire de la commune de RANGIROA certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération :

- Affichée et publiée le **02 SEP. 2024**
- Transmise à la subdivision administrative des Tuamotu-Gambier le **29 AOÛT 2024**
- Rendue exécutoire le **02 SEP. 2024**

 MARAURA Tahuu Maire	1 ^{ère} adjointe  TETUA Martine	2 ^{ème} adjoint  TETOKA Temeehu	3 ^{ème} adjoint  MARITERAGI Tamatoa
4 ^{ème} adjoint  TOOMARU Sylvia	5 ^{ème} adjoint  TEHAU Auguste	6 ^{ème} adjoint  CADOUSTEAU Victor	7 ^{ème} adjoint  PETIS Simone
8 ^{ème} adjoint  TIARE Paai Conseiller	Maire délégué de TIKEHAU  METUA Marere Conseillère	Maire délégué de MATAIVA  TETUA Edgar Conseiller	Maire délégué de MAKATEA  MAI Julien Conseillère
 HARRYS Manuera Conseillère	 OPUHI Tarome Conseillère	 MAURI François Conseiller	 KAUA Sylvie Conseillère
 FAREEA Loyna Conseillère	 TETUA Justine Conseiller	 TETIHIA Pierre Conseiller	 TETUIRA Jeanne Conseiller
 TEIVAO Heiura Conseiller	 MARE Jonathan Conseillère	 TERIIATETOOPA Frédéric Conseillère	 TETUA Félix
 TAIRANU Teuanua	 TEINAORE Manuarii	 TEHAAMOANA Tepoe	

Portant modification du budget PRINCIPAL 2024